



RÉSUMÉ DES EXIGENCES POUR LA CERTIFICATION DES PROGRAMMES*



EXIGENCES S'APPLIQUANT AU COMITÉ DE PLANIFICATION

- » Assurez-vous que la composition du comité de planification scientifique est appropriée :
 - ♦ Les comités pour les programmes offerts dans une seule province doivent compter **un membre actif du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC)** provenant de la province dont il est question.
 - ♦ Les comités pour les programmes avec certification nationale (programmes donnant droit à deux ou trois crédits par heure, programmes en ligne, programmes offerts dans plus d'une province et programmes offerts à l'extérieur du Canada) doivent compter **trois membres actifs du CMFC**.
 - ♦ Assurez-vous que tous les membres du comité de planification scientifique et tous les conférenciers connus au moment du dépôt de la demande ont dûment rempli un **formulaire de déclaration de conflit d'intérêts**.



EXIGENCES SUR LE PLAN DE L'ÉTHIQUE

- » Assurez-vous que le programme est conçu et présenté conformément aux exigences du CMFC en matière d'éthique, y compris la **Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées** et les **lignes directrices pour les médecins quant aux interactions avec l'industrie pharmaceutique** de l'Association médicale canadienne. Les programmes offerts dans la province de Québec doivent également respecter le **Code d'éthique** du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins.



CONCEPTION ET PRESTATION DES PROGRAMMES

- » Assurez-vous qu'une évaluation appropriée des besoins a été menée. Pour de plus amples renseignements, consultez les **Normes de certification Mainpro+^{MD}** et le guide **Conseils pratiques : Évaluation des besoins**.
- » Assurez-vous d'inclure les objectifs d'apprentissage de votre programme et de chacune des séances (le cas échéant). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le guide **Conseils pratiques : Rédiger des objectifs d'apprentissage**.
- » Assurez-vous que le programme est conçu et présenté selon le **Cadre des critères de qualité Mainpro+**.
- » Assurez-vous qu'une évaluation appropriée a été conçue pour votre programme et qu'elle comprend les questions d'évaluation obligatoires du CMFC.

*Nous **conseillons vivement** aux fournisseurs de programmes de consulter attentivement les *Normes de certification Mainpro+* en intégralité avant de demander la certification Mainpro+.



EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

- » Soyez prêt à remettre les documents suivants pour qu'ils soient examinés avec votre dossier de certification :
- ♦ Les **formulaires de déclaration de conflit d'intérêts** dûment remplis par tous les membres du comité de planification scientifique et les conférenciers connus au moment du dépôt de la demande
 - ♦ Les **diapositives du CMFC sur les conflits d'intérêts** dûment remplies
 - ♦ Une brochure du programme et/ou une invitation et/ou un ordre du jour
 - ♦ Le contenu intégral du programme (diapositives, cahiers de travail, outils, ressources, etc.), le cas échéant
 - ♦ Les outils d'évaluation des besoins et les résultats
 - ♦ Le format ou les formulaires d'évaluation
 - ♦ Les résultats d'évaluation préalables (le cas échéant)
 - ♦ Un modèle de communication des conférenciers (le cas échéant)
 - ♦ Si le programme a reçu le soutien financier d'un organisme à but lucratif, vous devez fournir des exemplaires du produit du commanditaire ainsi que la marque de commerce de l'entreprise



DERNIÈRES ÉTAPES

- » Passez en revue les questions de la demande de **certification Mainpro+**.
- » Déposez votre demande de certification Mainpro+ par l'entremise de la **plateforme en ligne CERT+**.
- » Payez les frais applicables.

FRAIS DE DEMANDE DE CERTIFICATION MAINPRO+ PAR TYPE DE PROGRAMME

Prestation du programme	Programmes avec certification nationale (y compris les programmes offerts à l'extérieur du Canada)			Programmes avec certification provinciale		
	1 crédit par heure	2 crédits par heure	3 crédits par heure	1 crédit par heure	2 crédits par heure	3 crédits par heure
Avec soutien à but lucratif	850 \$	950 \$	1 050 \$	650 \$	S.O.	S.O.
Sans soutien à but lucratif	500 \$	600 \$	700 \$	450 \$	S.O.	S.O.

S.O. : Sans objet

RAPPEL :

L'examen du programme débute lorsque tous les membres du CMFC faisant partie du comité de planification scientifique ont confirmé leur participation au développement du programme. Le paiement des frais de demande ne garantit pas l'obtention de la certification Mainpro+.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

<http://www.cfpc.ca/Fournisseursdeprogrammes/>
http://www.cfpc.ca/Ressources_utilisees_couramment_et_mises_a_jour_des_politiques/

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Ligne pour la certification Mainpro+ :
905 361-8233 ou **1 866 242-5885**
certplus@cfpc.ca